



FLASHINFO/NOVEMBRE22

AUGMENTATION DES SALAIRES 2023

UNE ÉQUITÉ POUR TOUS LES SALARIÉS

Une augmentation générale pour les 3 collèges

Tous les salariés subissent une dégradation du pouvoir d'achat liée à l'inflation. Les représentants du S3E dans chaque société du Groupe SUEZ émettent une demande d'augmentation des salaires équivalente à **8,5% de la masse salariale**.

Nous proposons de mettre en place une AG pour les Ouvriers, les Techniciens, les Maîtrises et les Cadres. Nous souhaitons qu'un montant d'augmentation unique en € soit appliqué sur chaque rémunération de base. Cette Augmentation Générale serait dégressive (en %) en fonction du collège. **Il s'agit d'une mesure d'équité.**

Notre proposition prévoit également une part d'augmentations Individuelles progressives suivant le collège.



«égalité professionnelle», nous proposons la **création d'un dispositif incitatif de bonus/malus à l'égalité homme femme**, à savoir le fait de conserver une partie du budget NAO (10%) au niveau national pour redistribution aux différentes entités au regard des écarts de rémunérations moyennes par catégorie représentative selon une grille (ex : écart entre 20 et 11% : 50% ; écart entre 0 et 5% : 110%).

Accord télétravail

Nous demandons la mise en œuvre sur le périmètre SUEZ des **actions supplémentaires à l'accord groupe** en vigueur :

- Création spécifique d'une **enveloppe à charge de l'employeur** pour l'installation d'un poste de travail chez le salarié
- Mise en œuvre d'**espaces de coworking sur les sites Suez** pour limiter les temps de trajets
- **Des indemnités de 10€/jour de référence**, pour les nombres de jours accordés > 2.

Indemnité Logement : Révision et évolution

Le coût du logement est un enjeu majeur dans les dépenses de chaque foyer : Le S3E demande une **révision du classement des villes** ainsi que des valeurs de bases pour les indemnités logement.

Pour les collèges OET et TSM nous demandons la possibilité d'**activer la permanence (au-delà des 5 ans) de l'indemnité** lorsqu'il y a pénurie de collaborateurs sur le marché de l'emploi local ou une forte pression foncière.

Une enveloppe financière pour réduire les écarts Homme/Femme

L'entreprise doit-être exemplaire sur le sujet de l'égalité professionnelle (homme/femme). Dans le cadre de l'accord

Notre objectif est d'agir dans un esprit gagnant-gagnant, tant pour l'entreprise que les salariés et les retraités. Construisons ensemble ! REJOIGNEZ le S3E pour peser sur votre avenir ! www.s3e.fr



see-suez-syndicat-encadrement-environnement-eau



FLASHEZ-MOI